



CAPD du 30 janvier 2015 : les élu(e)s du SNUipp-Fsu vous rendent compte.

Déclaration préalable du SNUipp-Fsu (cf. par ailleurs)

Le SNUipp-Fsu a également souhaité apporter **tout son soutien à l'équipe de l'école Nice Flore** suite aux événements récents largement repris dans la presse et a demandé à ce que tous les membres de la Capd s'y associent. Nous avons contacté le directeur et nous sommes rendus sur place. Le SNUipp a été sollicité par beaucoup de médias. Nous avons pu ainsi rétablir plusieurs points. L'IA a confirmé le soutien total de l'administration.

Le SNUipp-Fsu a également refait état de la résolution prise en Conseil municipal de Nice qui prévoit, dans les écoles, que la ville propose que " *les 45 minutes de temps d'accueil après les cours soient utilisées pour des séances d'instruction civique.*" Pour le SNUipp, il s'agit d'une tentative de substitution municipale à ce que font les enseignants des écoles. Nous le disons haut et fort, que chacun reste à sa place. La morale civique est d'ailleurs inscrite au programme de l'école primaire et relève de la compétence de l'Education Nationale.

L'IA a précisé qu'il s'agissait, selon lui, d'une simple association avec l'EN (qui conservait la main sur tout ce qui relevait du « pédagogique », des « contenus ») afin de travailler ensemble au bénéfice des élèves.

Pour le SNUipp, les enseignants n'ont d'ailleurs pas attendu 2015 pour enseigner la laïcité et les valeurs du "vivre ensemble" au quotidien pour le bénéfice des élèves. Le temps péri-scolaire n'est pas dédié à la pédagogie. Le risque de confusion des rôles est grand. Une nouvelle conséquence de cette pseudo réforme des rythmes.

A l'ordre du jour de la CAPD

1) Règlement intérieur CAPD

Il était à réactualiser suite aux résultats des dernières élections professionnelles de décembre 2014. Le SNUipp-Fsu avait fourni en amont plusieurs remarques et contributions.

Nous avons notamment demandé à ce que soit rajouté l'étude des « situations collectives » (et pas seulement celles d'ordre individuel). Certaines remarques ont été prises en compte ; pour d'autres, l'IA n'a pas statué et reporte le vote du règlement intérieur à la prochaine Capd.

Contrairement aux années précédentes (dernier règlement intérieur voté en 2012), les débats ont été très longs et houleux, nous donnant la « mauvaise impression » d'une volonté de limiter l'expression du droit syndical dans cette instance et par là même, indirectement, les droits des personnels.

2) Désignation des représentants à la Commission de réforme.

Le SNUipp-Fsu 06 occupe depuis toujours les deux sièges de cette instance.

Le SNUipp-Fsu a donc présenté à nouveau deux titulaires et deux suppléants pour siéger dans cette instance qui est amenée à traiter notamment l'imputabilité au service de l'affection entraînant la mise en CLM ou CLD ; la réalité des infirmités résultant d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle, la preuve de leur imputabilité au service et le taux d'invalidité qu'elles entraînent...

Titulaires (reconduits) : Christophe Mottuel et Michel Tcherniatine ; suppléant(e)s : Julie Lantrua et Fabrice Jeunot

N'hésitez donc pas à nous contacter si besoin !

3) Liste d'aptitude direction 2015.

70 candidatures (82 en 2014), 59 favorables et 8 défavorables (13 en 2014) et 4 absents.

13 collègues actuellement en intérim de direction, sont eux aussi inscrits sur la liste d'aptitude.

Le SNUipp-Fsu a fait part de son inquiétude quant à l'érosion des demandes due en partie au manque d'attractivité de ces postes difficiles et aux tâches administratives grandissantes. La simplification administrative est une étape indispensable pour aider les collègues au quotidien ; les discussions doivent pouvoir se poursuivre lors des prochains groupes de travail nationaux et départementaux.

Le SNUipp a prévenu l'ensemble des collègues concerné(e)s.

Pour rappel: la liste d'aptitude est valable 3 ans.

4) Poste à exigence particulière 2015.

33 candidatures, dont 6 absents et 5 avis défavorables.

Le SNUipp-Fsu est intervenu sur 2 avis défavorables afin de mettre en avant les arguments confiés par les collègues et leur ressenti face à cet avis et réclamé des précisions. L'IA a cependant maintenu tous les avis défavorables.

Nous avons également contesté la modification du profil des postes de l'ULIS de l'Archet à Nice qui sont des postes à exigence particulières, alors que le seul CAPA-SH option D devrait suffire. Se rajoute en plus cette année la nécessité d'être

détenteur d'un CAFIPEMF pour demander ce poste qui nous semble excessif : nous avons donc demandé à ce que soit retiré cette exigence supplémentaire.

L'IA va en discuter avec l'Ien ASH avant de prendre sa décision.

Le SNUipp-Fsu a fait remarquer qu'aucune candidature n'avait été posée pour le poste d'ERH axé sur les établissements spécialisés. **Un nouvel appel est donc lancé par l'IA.**

De même, 1 candidature au **poste de CPC EPS Nice V mais non recevable : un nouvel appel va donc être lancé.**

Pour info :

ERH: 2 candidats, 2 avis favorables

Coordonnateur classe-relais: 1 candidat, 1 avis favorable

MAI: 8 candidats, 1 avis défavorable

Direction en section internationale : 3 candidats, 3 avis favorables

Enseignant école française de Vintimille : 1 candidat, 1 avis défavorable

Centre de ressources des troubles du langage: 2 candidats, dont 1 avis défavorable

CPC généraliste: 10 candidats dont 2 défavorables

Pour rappel, les collègues ayant exercé déjà les fonctions à titre définitif sur un poste à exigence particulière sont inscrits d'office sur la liste d'aptitude (en cas d'interruption sur le poste pendant 1 an ou plus). Les collègues ayant assuré " l'interim", pour un an, sur un poste à exigence particulière sont eux exemptés d'entretien.

5) Mouvement interdépartemental, attribution des 800 points de bonification.

11 demandes : 7 ont été retenus lors de la CAPD, pour "bénéficiaire" de cette bonification dans le_cadre des permutations informatisées, suite, notamment, aux avis du Médecin expert du_rectorat.

Les résultats des permutations sont prévus le 9 mars.

Les élu(e)s du SNUipp ont vérifié l'ensemble des barèmes des collègues sollicitant un changement de département et des modifications ont pu être apportées en lien avec les services de la Dipe que nous remercions.

Le SNUipp-Fsu a demandé à ce que les collègues qui n'avaient pas été retenus dans le cadre de cette bonification exceptionnelle, malgré un avis prioritaire, puissent être suivis et accompagnés lors d'une éventuelle demande d'ineat. Accord de l'IA.

6) Une baisse de note a été étudiée.

Questions diverses posées par le SNUipp-Fsu.

Aucune question diverse posée par les autres organisations syndicales.

1) Calendrier des instances et du mouvement.

Du fait du report de toutes les opérations de carte scolaire après les cantonales, c'est l'ensemble du calendrier qui est décalé avec notamment une Capd du mouvement provisoire prévue le 2 juillet veille de vacances scolaires !

Pour le SNUipp-Fsu, c'est véritablement un mépris des personnels qui travaillent au quotidien au service de l'École ; cet entrisme « politique » est inadmissible et contraint une fois encore à des calendriers très serrés, nuisible au bon fonctionnement des écoles mais aussi aux conditions de travail de nos collègues qui doivent pouvoir s'organiser en fonction de leur affectation. Cela est également pénalisant pour tous les personnels administratifs de l'IA qui travaillent sur toutes ces opérations. Nous avons écrit au Ministre dans ce sens.

L'IA rappelle qu'il s'agit d'une décision ministérielle.

2) Demande de la tenue d'un groupe de travail « écoles » avant le Ctsd (qui étudiera les ouvertures et fermetures de classes prévu le 3 avril)

Accord de l'IA, il devrait avoir lieu le 30 mars.

Nous avons également demandé qu'y soit étudiés les critères pour l'attribution d'une aide administrative pour repreciser les critères mis en place dans le département car ils ne sont pas toujours appliqués et cela n'est pas compréhensible pour nos collègues.

Demande aussi d'y étudier les fléchages et/ou défléchages de postes en fonction des besoins des écoles ainsi que le régime de décharges des directions d'école.

3) Modalités de récupération pour les collègues en dépassement des obligations de service hebdomadaire.

C'était une question déjà posée par le SNUipp lors de la dernière Capd puisque la note départementale parue en septembre n'était pas en accord avec la note de service ministérielle n° 2014-135 du 10 septembre 2014, parue au BO le 16 octobre 2014.

Suite à nos interventions répétées, une nouvelle circulaire départementale va paraître... soit plus de 3 mois après la publication au BO...

Le SNUipp-FSU qui s'est opposé à la déréglementation des obligations de service des titulaires remplaçants et des collègues sur postes fractionnés décidée par le ministère suite à l'usine à gaz des rythmes scolaires décrétée par les textes Peillon et Hamon.

Pour le SNUipp, les collègues doivent être associés à l'arrêt de leurs calendriers de récupération et ce de façon suffisamment anticipée dans le temps. Nous encourageons les collègues à nous saisir si besoin et serons vigilants sur la mise en application de cette circulaire qui devra bien intégrer bien les directives données par la note de service ministérielle.

4) Modalités de travail à temps partiel.

Le SNUipp a réitéré sa demande de voir mis en place dans le département la possibilité de travailler à 80% comme le prévoit la circulaire nationale.

Il s'agit bien pour les collègues, suite à la mise en place des nouveaux rythmes, de « prétendre » à un « meilleur salaire » et non à des possibilités éventuelles de récupération en cas de dépassement des obligations de service.

Refus de l'IA au motif notamment de la réalité du département actuellement en déficit de personnels. Cela déséquilibrerait encore plus l'équilibre « postes/personnels ».

Pour le SNUipp, ce n'est pas aux collègues d'assumer ce déficit de personnels et le manque de moyens qui touche fortement le département. Nous serons à nouveau en grève pour cela le 3 février prochain !

5) Nomination sur les postes de Direction en Rep +.

Le SNUipp a demandé que ces postes soient proposés à tous les collègues inscrits sur liste d'aptitude direction, dans le cadre du mouvement à Td et que le profilage de ces postes soit donc levé. Refus de l'IA qui maintient ces postes à exigences particulières.

Le SNUipp a demandé que le barème pris en compte soit celui pris en compte dans le cadre du mouvement « direction » et que le barème retenu soit connu de tous avant mouvement.

Nous avons aussi rappelé la nécessité d'une formation des directeurs pour exercer dans ces écoles en amont et en aval.

Pour l'IA, volonté de refondation de l'école en zones sensibles d'où la volonté de choisir le directeur des écoles en REP+ se basant sur les textes nationaux qui parlent bien de postes à profil. Concernant la formation initiale des directeurs, des modules existent dans le Paf et la réflexion doit se poursuivre pendant le GT direction.

6) Défraiement des collègues exerçant sur postes fractionnés.

Mêmes modalités que les années précédentes. Les services de l'IA recensent les ayant-droit avec des paiements organisés par trimestres.

7) Versement de la part variable Eclair.

Le SNUipp-Fsu a réitéré ses demandes de versement équitable entre tous les collègues concernés. Nous avons rappelé que les négociations avec le Ministère vont dans ce sens. La « prime au mérite » ne doit plus être la règle et chaque collègue doit pouvoir être traité de manière identique.

L'IA a rappelé que cette part variable disparaissait à la rentrée et que pour l'instant il n'avait aucune consigne ministérielle quant à des éventuels changements dans les modalités de versement. Chaque len recense les « missions ou responsabilités particulières » pour établir ces versements qui seront donc variables selon les collègues.

Le SNUipp a demandé à ce que les collègues aient connaissance des critères retenus ; à ce jour, aucune transparence dans le versement de cette part variable. L'IA a précisé qu'une notification serait adressée à chaque collègue.

Le SNUipp-Fsu poursuit ses interventions auprès du ministère pour obtenir un versement équitable.

8) Versement des indemnités ZEP et de l'ISAE pour les personnels contractuels.

Le SNUipp a rappelé, textes à l'appui, ce droit pour ces personnels. L'IA a précisé que l'Isae sera versée au mois de juin ; de même les indemnités ZEP si ayant droits.

9) Elaboration des nouveaux projets d'école : prolongation des projets en cours dans l'attente de la publication des nouveaux programmes.

Le SNUipp-Fsu a demandé à surseoir à l'élaboration de nouveaux projets d'école dans l'optique de la publication de nouveaux programmes (pour la maternelle en 2015, puis les autres cycles les années suivantes). Nous avons demandé à ce que les équipes puissent travailler à des avenants au projet d'école actuel afin qu'elles aient le temps de s'approprier et de tenir compte des nouveaux programmes.

Le secrétaire général du SNUipp-Fsu, Sébastien Sühr, s'est d'ailleurs adressé au Ministre dans ce sens. Nous avons fait état de la réponse du Ministère : « *C'est pourquoi les projets d'école arrivant à terme pourront être prolongés jusqu'à la publication des nouveaux programmes.* »

Nous avons rappelé qu'il n'y avait, de surcroît, aucune circonscription à notre connaissance qui avait prévu du temps pour les équipes, dans le cadre des 108 heures, pour réfléchir à l'élaboration d'un nouveau projet d'école.

L'IA a répondu que du fait du nouveau projet académique mis en place en 2015, il était nécessaire que les projets d'école soient en adéquations avec le projet académique. **Il précise qu'il va faire le point avec les IEN cependant.**

A suivre...

10) Circulaire aux formations CAPA-SH 2015.

Contrairement à l'an dernier (le SNUipp-Fsu avait alors fortement protesté), toutes les options sont prévues dans la circulaire : une bonne chose. Cependant force est de constater qu'à nouveau aucune réflexion académique n'a été menée en groupe de travail pour étudier les besoins et préciser les lieux de formation (Draguignan à nouveau ?). Il n'est pas normal que les candidats s'inscrivent « à l'aveugle ». Il y a là visiblement un manque de rigueur et de travail de la part du coordonnateur académique en charge de l'Ash.

L'IA a précisé qu'il n'avait, à ce jour, pas d'informations définitives sur les lieux ; quant aux options, il souhaite regarder de plus près les postes vacants qu'il estime faibles.

Nous lui avons rappelé qu'il y avait au moins 20 postes vacants en option D et il en existe aussi dans toutes les autres options.

A suivre lors de la Capd qui traitera des départs en Capa-sh (prévue le 16 mars)

11) Circulaire sur les positions administratives.

ATTENTION!

Le SNUipp-Fsu a demandé des précisions quant à la phrase rajoutée sur la circulaire cette année « *Par ailleurs, les disponibilités sur autorisation sont accordées sous réserve des nécessités de service* ».

Depuis des années toutes les demandes étaient acceptées quel qu'en soit le motif dans la mesure où elles étaient faites dans les délais requis. De la même manière pour les temps partiels.

Nous avons clairement dit que nous nous opposerions à tout refus de la part de l'administration. Certaines demandes dites « pour convenances personnelles » peuvent cacher parfois des situations difficiles, médicales ou constituer une démarche pour des projets personnels importants, pour des projets de mobilité, de reconversion,...

L'IA a confirmé le rajout de cette phrase, rappelant que « l'intérêt des enfants et l'intérêt général passaient avant celui des personnels » et que le manque de personnels actuel implique de « regarder de près les demandes soumises à autorisation ».

De la même manière pour les demandes de temps partiel soumises à autorisation.

La balance postes/personnels sera étudiée de près et il ne faudrait pas qu'il y ait une augmentation importante des demandes au plan général.

Le SNUipp a redit son opposition forte à une quelconque restriction des droits des personnels, rappelant que « l'intérêt des personnels » contribuait aussi à « l'intérêt des élèves » et que nos collègues, dont les conditions de travail ne cessent de se dégrader, doivent pouvoir conserver leurs droits durement acquis. Nous n'avons pas une fois encore à subir les carences de personnels et les manques du Ministère.

On assiste à un véritable enchaînement des causes et des effets : les collègues ne peuvent être tenus comme responsables de la sous-dotation du département .

La vigilance est de mise.

12) Situation du remplacement.

Le SNUipp a fait état des nombreuses difficultés sur le département. Des congés connus de longue date ne sont pas remplacés, les remplaçants sont relevés de leur remplacement pour aller « éteindre le feu » dans une autre école ...

Cela relève aussi de l'intérêt général...(cf plus haut sic...).

L'IA s'est dit conscient des difficultés. **Une nouvelle vague de recrutements de contractuels va avoir lieu (+ 20). Ou comment la précarité s'installe dans nos écoles ...**

Une CAPD fleuve où les élu(e)s du SNUipp-Fsu ont joué, une fois encore, pleinement leur rôle dans la défense des intérêts collectifs et de situations individuelles. Une impression « désagréable » d'impréparation de la part de l'IA, trop de questions sont renvoyées plus tard.

